



Site web: [www.fo-dgfip-sd.fr/084/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/)

Avignon, le 22 octobre 2012

## Déclaration liminaire à la CAP locale n° 3 du 22 octobre 2012.

Monsieur le Président,

Pour FO-DGFIP, une fois n'est pas coutume, c'est une CAP pour laquelle nous aurions préféré ne pas être convoqués!

En effet, lorsque le syndicat a revendiqué et obtenu que la grille administrative comporte 8 échelons à l'instar de la grille technique, il allait sans dire que ce 8<sup>ème</sup> échelon devait être un échelon banalisé sans contingent d'accès.

En conséquence, FO-DGFIP condamne avec force les modalités d'accès à cet échelon dit « spécial », mises en place par l'Administration. Il s'agit en somme d'un dispositif semblable à celui existant pour l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat. Ce n'est ni plus ni moins que la mise en place d'un grade à accès fonctionnel pour la catégorie C « administratif ».

Pour FO-DGFIP, ce n'est pas admissible, un échelon n'est pas un grade! L'accès au 8<sup>ème</sup> échelon doit se faire de façon linéaire.

La CAP d'aujourd'hui se tient uniquement parce que l'Administration, pour des motifs purement budgétaires, a décidé d'en limiter l'accès.

C'est une approche scandaleuse de ce dossier. Qui pourrait accepter que les agents les moins bien rémunérés de notre Administration soient les seuls pour lesquels l'accès à un échelon de la grille est limité ?

L'Administration doit décider de mettre fin à cette situation et promouvoir tous les agents qui remplissent les conditions statutaires.

Camper sur ses positions n'a pour effet que de pénaliser les agents C dans leur déroulement de carrière.

Le taux de promotion n'est pas non plus acceptable, et ne répond pas à la légitime nécessité de valoriser les fins de carrière C.

FO-DGFIP revendique, qu'à tout le moins, aucun agent ne parte à la retraite sans avoir pu bénéficier du 8<sup>ème</sup> échelon.

Une nouvelle fois l'Administration est dans la logique du perdant-perdant .

FO-DGFIP refuse tout contingentement et exige que le 8<sup>ème</sup> échelon devienne un échelon banalisé.

Dans l'attente d'une réponse favorable de l'Administration à ces revendications, FO-DGFIP ne siègera pas à cette CAP.